

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME – CANTON DU PAS DE CALAIS



Délibération 2017 – 019 du 13 février 2017



L'an deux mil dix-sept, le lundi 13 février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 02 février 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – V. HERMANT – G. WATSON – J. LE CERF – D. LEVESQUE – N. GOUBET – M.-F. TETARD – D. TABARY – F. LETURCQ – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Ch. TABARY – E. LEFEBVRE – J. MAURER – Ph. GORGUET – J.-N. MENAGE – F. SELLIER – M. REBOUT – E. BURDIAC – B. DUVERGÉ – L. ANTINORI – D. BASSEUX – G. TRANNIN – J.-F. DERCOURT – P. WELELE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE -

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER

M. E. BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION

Mme M.F. TETART, absente et excusée, a été suppléée par M. F. BAILLEUL

M. J.-F. DERCOURT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. ARNOULD

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.-Ch. DERUE.

Objet : Régie de l'Office de Tourisme du Sud Artois – Balade Nautique sur le Canal du Nord

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité de fixer les tarifs des différents produits mis en vente au niveau de la Régie de l'Office de Tourisme du Sud Artois par délibération du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président propose ensuite de valider le tarif de participation d'une balade nautique organisée par l'Office de Tourisme le dimanche 25 juin 2017 permettant de découvrir l'ouvrage d'art constitué par le tunnel de Ruyaulcourt.

Monsieur le Président propose de fixer la participation à cette balade de la façon suivante :

- Balade simple : 5,00 € par personne inscrite,
- Balade avec repas : 25,00 € par personne inscrite.

Après en voir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la proposition de balade organisée sur le canal du Nord pour découvrir le tunnel de Ruyaulcourt ;

- de fixer le tarif de cette balade à 5,00 € par personne inscrite pour une balade simple et à 25,00 € par personne inscrite pour la balade avec repas.

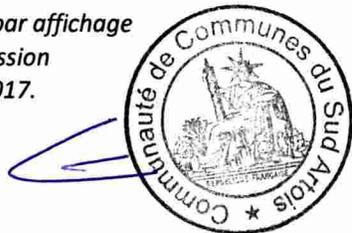
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 13 Février 2017 et transmission en Préfecture le 13 février 2017.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 13 février 2017 et transmission
en Préfecture le 13 février 2017.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

